MERCREDI 3 MAI 1911 — XXIIe ANNÉE. — N° 7467. — MERCREDI 3 MAI 1911

LA CROIX

BUREAUX : LILLE. — 15, rue d'Angleterre — Téléphone : 670

5 CENTIMES — DE ROUBAIX-TOURCOING — 5 CENTIMES

BUREAUX : ROUBAIX. — 35, rue du Vieil-Abreuvoir — TOURCOING. — 35, rue des Urseulines

Adveniat regnum tuum

Dieu protège la France!

Mercredi 3 mai. — INV. DE LA STE CROIX

MARDI 2 MAI 1911

La journée

Le 1er mai 1911, à Paris, laissera le souvenir d'une des journées de ce genre les plus calmes qu'il y ait eu, et d'une des plus belles manifestations militaires qu'on ait vues.

La soirée n'est toutefois terminée par les bagarres à la sortie du meeting du manège Saint-Paul.

Il y a eu, dans la journée, 72 arrestations ; la plupart n'ont pas été maintenues.

En province, on ne signale de notables incidents qu'à Saint-Etienne.

*

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée. M. Cruppi a déclaré qu'il n'avait pas encore reçu des nouvelles de Fez ni du commandant Brémond. Le ministre du Travail a rendu compte des résultats obtenus par l'application de la loi sur les retraites, et il a été décidé qu'une liste complémentaire d'inscriptions pourrait être laissée à la disposition des intéressés jusqu'au 15 mai, si les préfets le jugeaient opportun.

*

Les troupes de secours sont toujours concentrées à El-Kenitra, attendant d'être ravitaillées. Bien que la situation soit plus rassurante, on craint des défections de certaines tribus, et il est urgent que Fez soit dégagé.

*

L'Union du commerce et de l'industrie a donné, aujourd'hui, son déjeuner mensuel, avenue des Champs-Elysées.

M. Bonvoisin, membre de l'Institut, député de Paris, présidait.

A l'issue du déjeuner, M. Georges Bonnefous, député de Seine-et-Oise, a fait une brillante causerie très applaudie sur « le régime des mines ».

*

L'appel interjeté par Mgr Williez contre le jugement du tribunal d'Arras le condamnant à 500 francs de dommages-intérêts envers les Amicales, ayant été maintenu par ses héritiers, a commencé à être plaidé à Douai.

A quinzaine les conclusions de l'avocat général.

*

Le ministère turc a repris sa démission.

*

En Chine, des émeutes ont été réprimées d'une façon sanglante.

La corbeille des Mois de Marie

Voici l'heure de se procurer la corbeille charmante et variée des Mois de Marie de la Bonne Presse. Ils sont au nombre de dix, et se complètent admirablement.

Le Mois de Marie, du Père des Fournielis, paru ces jours-ci présente la *succession des fêtes liturgiques de la Sainte Vierge*; c'est un sermonnaire pour toute l'année.

Le Mois de Marie historique de Pontmain, par Louis Colin, est un récit patriotique surnaturel, très vivant.

Les merveilles de Massabielle, à Lourdes, par l'abbé Pruvost, sont l'exaltation documentée de la grande dévotion de notre temps.

L'Histoire de la Très Sainte-Vierge, par M. l'abbé Nadal, est un petit chef-d'œuvre théologique, d'une lecture facile.

Le Mois de Marie de l'Immaculée Conception, du cardinal Gennari, est tout entier consacré à ce mystère, ce qui lui donne une valeur originale.

Marie et les tribulations de l'Eglise, par l'abbé Mieby, convient aux temps présents.

Le Mois de Marie tiré des Pères et des Saints, par le Père Jeanroy, dont le titre dit assez l'intérêt spécial.

Ces sept volumes à 0 fr. 50 chacun, port, 0 fr. 10, sont complétés par l'ouvrage plus considérable : **Connaissance et amour de Marie**, du chanoine Febvre, auteur du **Petit Apôtre du Sacré Cœur**. Prix, 1 franc, port, 0 fr. 20.

Enfin, deux opuscules très appréciés pour *les personnes occupées* : 1° **Mois de Marie** ; 2° **Mois des dealeurs de Marie**, par le R. P. Ledoux. Prix, 0 fr. 10 chacun, port, 0 fr. 05.

Cette bibliothèque mariale si complète, coûte 3 francs franco. Elle constitue une source abondante pour les prédicateurs du Mois de mai.

NOTA. — *On est prié de faire les demandes le plus tôt possible. Elles seront servies d'urgence.*

Titi et Toto

MM. Monis et Jaurès, rajeunis par les effluves du printemps, se sont rappelé leurs jeunes années, où l'on appelait l'un Titi et l'autre Toto, et où Titi et Toto se disaient entre eux :

— Si c'était-y qu'on jouait, les camarades et nous, à la manifestation ?....

Ils voulaient faire la chose en grand, et ont concerté leur plan dès dimanche.

— Moi, je serai la police, a dit M. Monis, et vous, vous serez les manifestants.

— Oui, a répliqué M. Jaurès, pensif ; seulement, je vous connais, vous tricherez et vous assurerez les derrières de la police d'une force armée qui nous ébargera de belle façon. J'aimerais mieux que nous fussions tous des manifestants et qu'il n'y eût pas de police.

— Alors, il n'y aurait plus de jeu !

— Mais il y aurait une fête !

— Halte-là ! je ne veux pas de fête du 1er mai.

— Alors, vous voulez faire votre Clemenceau et votre Briand ?

— Du tout. Mais je ne peux pas ignorer mon histoire : c'est en contrariant la fête du 1er mai que Clemenceau s'est donné l'apparence d'un homme d'ordre et a obtenu du pays une majorité clemenciste à la Chambre, et c'est par le même moyen que Briand.

— Alors, imitez-les et rompons.

— Mais non, je ne veux pas les imiter ; je veux seulement faire semblant de les imiter. C'est pourquoi je vous préviens que ce ne sera qu'un jeu.

— Hum, jeux de mains, jeux de vilains.

— Ne faut-il plus se divertir un peu ?

— Je sais comment cognent vos brigades centrales et vos agents de la Sûreté, et ce divertissement ne me paraît pas d'un réel agrément.

Renoncez-y de bonne grâce, de la « bonne grâce » qui vous est familière, comme vous dites à la Chambre.

— Alors, donnant, donnant. Renoncez de votre côté à la manifestation.

— Cela, c'est impossible, il me la faut, sous peine de perdre toute autorité sur mes amis spécialistes, anarchistes et antimilitaristes.

— Il ne m'est pas moins impossible de renoncer à ma démonstration policière, grossie d'une démonstration militaire, sous peine d'être accusé de pactiser avec le désordre. D'ailleurs, vous ne vous rendez pas compte combien on aime, en France, les démonstrations militaires !

— Alors, les fusils ne seront pas chargés ? Les coups de sabre ne seront pas de la partie ? Les poings de la police seront gantés ?

— De votre côté, les stylets resteront à la Confédération du Travail ? Les matraques-assommoirs ne seront pas sorties, les revolvers ne partiront pas ?

— Entendu.

— Entendu.

Pourtant, M. Jaurès se ravisant :

— Comme on ne peut pas répondre de quelques cas exceptionnels de surin, de stylet, de matraque ou de revolver d'une part, et de coups de sabre ou de poing de l'autre, je commanderai de loin, cela me paraît prudent.

— Si prudent qu'on ne me verra pas davantage sur les lieux. M. Lépine m'y représentera.

— Alors, pas à demain ?

— Non, à après-demain, pour causer ensemble de demain.

Et ainsi fut dit, ainsi fut fait.

Voilà comment le peuple de Paris assista, hier lundi 1er mai, au magnifique spectacle militaire de plusieurs mille hommes de troupe appartenant aux régiments les plus variés : cuirassiers, dragons, zouaves, infanterie de marine, artistement groupés place de la Concorde, pendant que vingt régiments défilaient à travers les rues de Paris. La manifestation militaire fut réussie à merveille. Elle fut brillante, elle fut calme, elle fut digne. Si elles l'avaient prévue telle, les Compagnies de chemins de fer auraient organisé des trains de plaisir pour permettre aux populations rurales de jouir d'un aussi beau spectacle.

Seulement, les brigades centrales et les agents de la Sûreté étaient là aussi, et les manifestants égiantinards s'étant approchés trop près, sans assez de bienveillance et en groupes trop serrés, des troupes massées sur la place de la Concorde, les coups de poing des agents des brigades centrales et de la Sûreté sont partis tout seuls. Et, contrairement à la convention, ils n'étaient pas gantés. Ils tombaient drus et rudes sur les épaules des manifestants, et s'il y avait de ce côté quelque accroc au programme, de l'autre côté on signale un coup de revolver, un coup de couteau, un coup de matraque, deux coups de poinçon, qui n'étaient pas non plus dans les conventions.

Mais, en définitive, autant qu'on peut le voir de loin MM. Monis et Jaurès, la partie a été bien jouée, et MM. Monis et Jaurès ne pourront que s'en congratuler dans leur entretien d'après la bataille.

Même les quelques manquements au contrat : assommades du populo et blessures des agents de la paix, ne peuvent avoir que l'heureux résultat de prêter une apparence de sérieux à l'immense fumisterie du 1er mai 1911 à Paris.

Cette fumisterie est à la fois coûteuse et dangereuse : coûteuse, vu le déplacement purement ostentatoire d'une vingtaine de régiments de province, et dangereuse, parce qu'on ne joue pas avec le désordre.

Si l'on veut donner des goûts militaires à un enfant, on lui donne des soldats en plomb ; si l'on ne veut pas donner le goût des troubles à un peuple, on ne lui donne pas du désordre en zinc.

J. B.

La Croix, signe de victoire

Les ennemis de notre foi cherchent, par tous les moyens, à cacher aux âmes la Croix qui, seule, peut les sauver. C'est une raison pour que nous proclamions la vertu rédemptrice de cette Croix, pour que nous l'élevions au-dessus des foules en proférant ces paroles que la Sainte Eglise met sur les lèvres de ses prêtres : « Par le signe de la Croix, délivrez-nous, Seigneur, de nos ennemis. »

Ces ennemis des âmes, ce sont les préjugés, les calomnies, les haines qui poursuivent la personne du Sauveur et cherchent à renverser l'édifice indestructible de son Eglise ; ce sont les doctrines perverses répandues dans les masses par la parole et la presse. Et c'est pourquoi, les fondateurs de la *Croix* ont voulu que l'image du Christ figurât en tête de ces feuilles, comme une protestation perpétuelle de fidélité à Celui — en qui seul est le salut : *Non est in alio aliquo salus* ».

Nos lecteurs méditeront ces enseignements et s'inspireront de ces exemples, en ce jour où l'Eglise commémore l'Invention de la Sainte Croix, à Jérusalem, par la mère de l'empereur Constantin, sainte Hélène.

Ils répéteront, à leur tour, cette invocation : « O Christ Sauveur, sauvez-nous par la vertu de la Croix ! »

Aujourd'hui, comme toujours, la Croix est signe de victoire : *in hoc signo vincesi* »

Le défunt évêque d'Arras devant la Cour d'appel de Douai

Le procès intenté à Mgr Williez par la Fédération des Amicales et par l'Amicale des instituteurs du Pas-de-Calais est venu lundi en appel devant la Cour de Douai.

En prononçant du regretté prélat, M. Paul, en effet, maintenu l'appel interjeté par lui contre la condamnation à 500 francs de dommages-intérêts dont l'avait frappé le tribunal d'Arras.

Le premier président, M. Paul, présidait l'audience, et M. Gros occupait le siège du ministère public. Après que M. Haeuw eut déposé ses conclusions, Me Paris, l'éminent avocat du barreau d'Arras, établit avec une remarquable clarté : 1° que la plainte des instituteurs n'est pas recevable, parce que le droit d'ester en justice ne leur est reconnu ni par la loi de 1901, ni par leurs statuts ; d'ailleurs, ajoute-t-il, comment vous, Amicale du Pas-de-Calais, qui n'étiez pas née au moment de la publication de la lettre des évêques, pouvez-vous demander réparation du préjudice qu'elle vous aurait causé ? 2° que, pour le fond, six des griefs allégués ne tiennent pas debout, étant fondés sur des inexactitudes, et que le septième ne constitue pas un abus du droit de critique. En parlant comme ils l'ont fait, les évêques n'ont fait qu'accomplir le devoir de leur charge.

Me Flach, du barreau de Paris, qui plaide cette affaire pour la sixième fois, à moins que ce ne soit la dixième, essaye d'opposer quelque argutie juridique au solide et brillant exposé de l'orateur catholique. L'avocat général présentera ses conclusions le 15 mai.

Souscription exceptionnelle pour le Denier de Saint-Pierre

Report : 47 380 fr. 70.

Colonel et comtesse Malher, à Versailles, 500 fr. — Ce que Dieu garde est bien gardé, 500 fr. — M. le directeur de l'œuvre Saint-Charles, Grammont (Belgique), 100 fr. — Anonyme de Bessèges, 100 fr. — M. Demaison, à R., 50 fr. — Anonyme, 50 fr. — Mlle Marie Coquillette, 50 fr. — Une pèlerine de la béatification de Jeanne d'Arc, 50 fr. — Au bien-aimé Pontife, Joseph, 10 ans et demi, et Pierre 7 ans et demi, 4 fr. — Une tante de petits communiants, 5 fr. — Montmiaci, 5 fr. — Une tante et ses deux nièces, 10 fr. — Noyon, anonymes, 12 fr. — Une famille bretonne, 10 fr. — Un prêtre exilé de Marie, 5 fr. — M. Noël, précepteur, à D., 4 fr. 40. — Mme et M. Guiraudon, pharmacien à Cette et leurs trois enfants, 5 fr. — La mère de quatre garçons, 0 fr. 50. — Pour le Pape et la France, 5 fr. 50. — Trois pauvres sécularisées, 1 fr. — Mme Lemoine, à M. G., 5 fr. — Un prêtre langrois et sa sœur, 5 fr. — M. le chanoine Goutven, à M., 24 fr. 50. — M. l'abbé Oeslin, Le Mans, 2 fr. — Mme Adrien Grison, à A., 5 fr. — La Fraternité du Tiers-Ordre de Saint-François, à Cette, 10 fr. — Une petite communiante de 9 ans, 2 fr. 80. — Madeleine et Jean B., 2 fr. — M. H. Deligny, à N., 5 fr. — Marie Delmas et Eugénie Delmas, 5 fr. — J. Duverny, à Chambéry, 5 fr. — A. Chatelain, à F., 6 fr. 50. — Mme de Vauhernier, 10 fr. — M. l'abbé R., à Tarnac, 1 fr. 50. — M. Roy, La Flèche, 10 fr. — M. l'abbé Guénard et un pénitent, 40 fr. — M. l'abbé Patel, à Bourg, 2 fr. — Un enfant pauvre, 0 fr. 50.

Mme Gibert, 20 fr. — Louise Roffin, 10 fr. — Mlle Marie, 1 fr. — S. Félix, à Paris, 20 fr. — M. l'abbé Gobrecht, curé de Noirs-Dame de Pellerin, à L., 10 fr. — M. l'abbé Guerchais, à M., 5 fr. — Une grand'mère pour ses enfants et ses petits-enfants, 10 fr. — Une domestique, 1 fr. — Trois Bretonnes dévouées au Saint-Père, 12 fr. — M. l'abbé Bourrée, à L., 5 fr. — M. l'abbé Dubois, 1 fr. 50. — Mlle de Guillisbon, 10 fr. — E. M., 5 fr. — Mme Sauval, 5 fr. — Mongrenier d'Amiens, pèlerin de Rome, 1 fr. — Mme Sophie Pouani, 10 fr. — Trois Castroises, 27 fr. — M. le Dr Bonnevilla, à T., 20 fr. — M. Léon Mainfroy, à C., 20 fr. — M. et Mme de Coattarel, 20 fr. — Anonyme de Lepuix, 20 fr. — M. Casimir Jean, Les Arcs, 20 fr. — Un prêtre de Périgueux, 20 fr. — Une abonnée de la *Croix*, 12 fr. 30. — Une concierge de Grand Séminaire, décorée par Pie X, 10 fr. — M. et Mme Le Corpier de Cédeville, 10 fr. — M. Meuss, à P., 10 fr. — Une abonnée de B., 10 fr. — Une abonnée, 10 fr. — M. E. Costé, à B., 10 fr. — M. Feuvelet, à L., 2 fr. — M. de Boisrouvel, à Bois-G., [illegible] aux religieux, 1 fr. — Mme Vve Chauvel, à P., 2 fr. — Humble offrande d'une Tertiaire grand'croisée, 2 fr. — Emile Décual, à Toul, 2 fr. — Une grand'mère, 2 fr. — Un Saint-Gironnais, 2 fr. — Anonymes de Savigny, 1 fr.

Merci au Saint-Père pour le Décret *Quem singulari*, 5 fr. — Un Breton du Morbihan, pour diffusion du chant grégorien, 2 fr. — Humble obole, Guérande, 1 fr. — Vive Pie X I, pape et roi, 1 fr. — Une grand'mère pour ses enfants et petits-enfants, 1 fr. — A. M. P., Marvejols, 5 fr. — M. P., Piera, 5 fr. — M. le curé de Rougemont et ses sœurs, 8 fr. — Anonyme de Maine-et-Loire, 5 fr. — M. Oct. Chambon, directeur de la *Bourgogne*, 5 fr. — G. Jumaucourt, à Marle, 3 fr. — Anonyme à F., 2 fr. — Vive Pie X ! chsmicot et Romaine, à P., 1 fr. — Anonyme pour le Saint-Père, 3 fr. — Un père de famille, Etriché, 1fr. — A Pie X, pour la guérison d'une malade, 2 fr. — Anonyme, 3 fr. — Marie Régis demande la particulière bénédiction à Pie X, 2 fr. 50. — Hommage à saint Roch, 5 fr. — Anonyme de Dôle, 5 fr. — Deux institutrices libres de G. (Vendée), 5 fr. — Une famille de Saint-Aignan, 0 fr. — M. G., 0 fr. 25. — Un curé de campagne, 5 fr. — Marcel B., à A., 10 fr. — Une zélatrice de la Sainte Eucharistie, 3 fr.

Total : 49 447 fr. 95.

GAZETTE

Cinquante leçon

De notre correspondant de Vienne :

M. Paul, directeur du théâtre de la Comédie, à Budapest, devait faire jouer prochainement une pièce dont il est superflu de nommer ici le titre et l'auteur. Les rôles étaient distribués. Or, cette semaine, trois acteurs, MM. Hegedus, Szereny, Tannay, et deux actrices, Mmes Messaros et Pallay, se rendirent chez le directeur à qui M. Hegedus, porte-parole du groupe, fit la déclaration suivante :

« La pièce en question contient des cochonneries telles qu'un vieux sergent aurait honte de les dire : on ne peut pas exiger d'artistes qui sont gens de bon goût qu'ils répètent des choses pareilles. En ce qui me concerne, ajouta M. Hegedus, je ne suis aucunement disposé à favoriser le goût du public des grandes villes pour les cochonneries exagérées, c'est pourquoi, au nom de mes collègues et en mon nom personnel, je vous prie de retirer la pièce. »

Le directeur fut très surpris de ce discours, mais il donna raison aux artistes et retira la pièce. Cet exemple a d'autant plus de signification qu'il vient d'une ville fort peu pointilleuse.

Ministresse maçonne

L'*Alkotmany*, le grand journal catholique hongrois, signale un fait qui caractérise parfaitement le haut personnel gouvernemental d'Autriche-Hongrie. L'hôtel de la Franc-Maçonnerie de Budapest a reçu en présent une tapisserie, œuvre de Mme la comtesse Khuen-Hedervary, femme du ministre-président hongrois, lequel est le favori et homme de confiance de l'empereur-roi.

Par contre, M. Polonyi, ancien ministre, auteur du discours très remarqué sur la prédominance néfaste de la Franc-Maçonnerie en Hongrie, est en butte aux attaques constantes du personnel politique viennois, attaques qui continuent, même après sa chute.

M. Messimy protège les grosses bêtes

Nos colonies et notamment celles du continent africain ne sont actuellement pourvues d'aucune réglementation d'ensemble concernant l'exercice de la chasse dans les régions tropicales. Celle-ci, sauf certaines restrictions partielles et d'ailleurs peu efficaces, est absolument libre.

Il s'ensuit que la faune de nos possessions d'outre-mer risque de diminuer considérablement dans certains pays.

M. Messimy, ministre des Colonies, s'est préoccupé de cette question et en a confié l'étude à une Commission permanente qu'il a instituée par arrêté du 14 avril. Cette Commission, composée de membres du Parlement, de fonctionnaires du ministère des Colonies, de naturalistes et de spécialistes cynégétiques, sera présidée par deux anciens ministres de l'Agriculture, MM. Mougeot et Raynaud. On y étudiera la question du permis de chasse, de la limitation du nombre de pièces de gibier à tuer, etc.

Il faut dire que si, dans certaines régions de l'Afrique, il est bon de protéger des animaux tels que l'éléphant, il en est d'autres où, au contraire, l'éléphant, considéré comme animal nuisible, ravage les récoltes des indigènes et dévaste les forêts. Lorsqu'un éléphant, pesant cinq ou six tonnes, passe au trot dans un bois, suivi de sa petite famille, il n'est pas d'arbre qui l'arrête.

Triste constatation

Un document publié par l'*Œuvre* exposait que le personnel des grands hôtels est tout entier composé d'étrangers, surtout allemands. Il en est de même dans presque toutes les villes de France, non seulement sur la Côte d'Azur, mais sur les frontières et même dans l'intérieur. Les riches Américains ou Anglais qui roulant en automobile sur nos belles routes sont stupéfaits de trouver un personnel allemand dans tel hôtel du Cher ou de l'Allier ; ils se demandent si la France est complètement germanisée.

Funèbre consolation!

Devant le cercueil de M. Constant Dulau, député des Landes, M. Chaulet, député de Dax, a prononcé quelques paroles émues. Sa péroraison mérite d'être retenue :

« Dormez votre dernier sommeil en terre chalossaise, homme bon et serviable, doux poète contemplateur de la nature, dormez sur ces coteaux verdoyants qui ont retenti si souvent de vos exploits cynégétiques et que les palombes, dans leurs migrations du printemps et de l'automne, continueront à frôler de leurs ailes rapides. »

Enfoncé, Bossuet !

La taille des Parisiennes

La taille des Parisiennes, à la toise, serait plus élevée que celle des Parisiens, paraît-il.

C'est l'Académie des sciences qui l'affirme.

Deux savants, MM. Marie et Mac-Auliffe, ont entrepris une enquête à cet effet.

M. Edmond Perrier, directeur du Muséum d'histoire naturelle, qui a fait part des mensurations entreprises par les deux savants sur 255 Parisiennes, a fait remarquer que les femmes, à Paris, non seulement étaient en moyenne beaucoup plus grandes que leurs sœurs du Midi, mais aussi qu'elles étaient plus hautes que les Parisiens.

La taille moyenne de la Parisienne est en effet de 1m,57, alors que la moyenne féminine n'est que de 1m,54.

Mais on ne dit pas depuis combien de générations ces Parisiennes étaient de Paris.

Le Loup et la Cigogne

Un voyageur était attablé joyeusement, avec quelques amis, au buffet de la gare du P.-L.-M. Tout à coup, on l'entendit pousser un cri et on le vit se lever et fuir vers la sortie, en se tenant la bouche.

Un os de poulet lui était resté, comme au loup de la fable, bien avant dans le gosier.

Ses compagnons affolés et les garçons du restaurant se précipitèrent à sa suite. Tandis que le voyageur suffoquait, se préparant à rendre l'âme, un garçon, fort habilement, arrivait à lui faire cracher l'os pointu, et le voyageur, peu à peu, revenait à lui.

C'était le financier Rochette, qui se préparait à s'en aller en vacances et qui avait failli aller *ad patres*.

Quand le garçon du restaurant sut qu'il avait plongé les doigts dans le gosier de Rochette, il se souvint de l'histoire de la cigogne, et se trouva, comme elle, trop heureux de s'être retiré de la gueule du loup.

Qu'il prenne garde à ne jamais retomber sous sa patte ! On lui collerait des actions de mines invraisemblables.

Tyranneaux sectaires

M. Robert, maire de Vergongheon (Haute-Loire), dont nous avons eu trop souvent déjà l'occasion d'entretenir nos lecteurs, ne désarme pas. Qu'on en juge :

Les Sœurs de Vergongheon occupent un immeuble que M. Robert est parvenu à faire envahir par les eaux pluviales. Grâce à des aménagements habilement disposés par ses soins, il ne peut pas pleuvoir dans le village de Vergongheon sans que l'eau ne fasse irruption dans cette modeste résidence.

Pour se protéger, et pour protéger l'immeuble qu'elles occupent, ces pauvres Sœurs n'ont trouvé rien de mieux que de faire un petit barrage avec de la terre glaise sur le seuil même de leur porte, et sans empiéter d'un millimètre sur la voie publique. Le travail n'était pas bien savant, du moins empêchait-il l'inondation.

Fureur de M. Robert, qui dépêche son garde, lequel dresse procès-verbal. Citation devant le tribunal de simple police à l'audience du 26 septembre 1910... Transport du tribunal sur les lieux... Dépôt de conclusions... Et le 24 avril 1911, jugement qui, bien entendu, annule le procès-verbal.

Est-ce que le préfet de la Haute-Loire se déterre enfin à sévir contre l'auteur d'abus d'autorité aussi odieux ?

Conseil des ministres

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en Conseil à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

PAS ENCORE DE NOUVELLES DE FEZ NI DU COMMANDANT BREMOND

Le ministre des Affaires étrangères a fait connaître au Conseil que ce matin encore il n'avait pas de nouvelles de Fez ni du commandant Brémond.

Le ministre de la Guerre a annoncé que la colonne de secours poursuit sa marche en avant aussi rapidement que possible suivant les ordres donnés.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

Le ministre du Travail a rendu compte au Conseil des résultats obtenus par l'application de la loi des retraites à la date du 30 avril, date fixée pour la clôture de la première liste d'assurés.

En raison du nombre beaucoup plus considérable d'inscriptions constaté pendant les derniers jours d'avril, notamment dans les grandes villes, le Conseil a décidé qu'une liste complémentaire pourrait être laissée à la disposition des intéressés jusqu'au 15 mai, dans les départements où les préfets le jugeraient utile, et sans qu'il en puisse résulter aucun retard pour la mise en marche de la loi dès le 3 juillet prochain.

Ces premières listes ne sont d'ailleurs destinées qu'à fournir un premier travail aux préfectures, et permettre de délivrer les cartes aux intéressés et de les faire bénéficier de la loi dès le 3 juillet. Mais ces facilités doivent être laissées aux assurés de se faire inscrire jusqu'à cette date, et même après, tant que durera la période de mise en marche de la loi. Chaque semaine, les noms des nouveaux inscrits seront transmis par les soins des préfets, conformément aux prescriptions des circulaires.

LES TISSAGES DE SAINT-ETIENNE

Le ministre du Travail a également soumis à la signature du président de la République un décret organisant un Conseil du travail à Saint-Etienne pour l'industrie du tissage. Ce Conseil sera le premier qui sera institué depuis la loi de 1908. Un autre Conseil sera incessamment créé à Maubeuge pour la construction mécanique.

Sectarisme ridicule

Au cours de la dernière réunion du Conseil municipal de Saint-Quentin, lecture a [illegible] née du décret relatif aux rues de l'[illegible] des Frères ; ces rues [illegible] nom de Chevalier-de-Laharpe et [illegible]

Le 1er mai

A Paris

Après la manifestation de la place de la Concorde

Nous avons donné le récit des incidents qui se sont produits place de la Concorde. Voici quelques renseignements complémentaires sur l'état des blessés et les arrestations :

M. Guillaume, l'officier de paix blessé, après avoir reçu à l'Hôtel-Dieu les soins nécessaires, a été transporté à l'appartement qu'il occupe dans la caserne de la Cité. Il a reçu dans la soirée la visite de M. Monis, fils et chef du sabinet du président du Conseil ; de MM. Maurice Quentin et Cherest, vice-présidents du Conseil municipal et du Conseil général, ainsi que celles du préfet de police et de M. Touny.

L'interne qui a examiné M. Guillaume estime que la blessure n'est pas dangereuse. La lame a glissé sur l'omoplate sans atteindre d'organes essentiels.

L'agresseur de M. Faralicq, officier de paix blessé à la tête d'un coup de masse, est un nommé Le Conannec, terrassier à Saint-Denis. Il a déclaré avoir cédé à un mouvement d'emballement, provoqué par l'arrestation de l'un de ses camarades. Il a été trouvé porteur d'une masse en caoutchouc à bout de plomb. Le Conannec a été mis sous mandat de dépôt.

L'individu arrêté pour avoir tiré une balle de revolver s'appelle Jules-Aimé Mezerettes, employé à la Société générale. Il a prétendu avoir tiré en l'air. On a trouvé sur lui un revolver encore chargé de sept balles.

Au cours des charges effectuées par les cuirassiers dans les bosquets des Champs-Elysées, de nombreuses personnes ont été blessées.

La plus gravement atteinte est M. Maubert. Piétiné par les chevaux, il se plaint de contusions abdominales.

Cinq autres blessés ont regagné leurs domiciles après avoir été pansés.

Parmi les arrestations opérées au cours de l'après-midi, il convient de signaler celle de M. Renaudel, administrateur de l'*Humanité*, qui fut d'ailleurs arrêté sur sa propre réquisition.

Son but était de protester contre l'attitude d'un agent qui, à la vue de l'écharpe du conseiller municipal de M. Jean Varenne, n'avait pas dissimulé son appréciation.

72 personnes ont été arrêtées au cours de la journée.

Le meeting du soir au manège Saint-Paul

Les chômeurs et manifestants ont tenu hier soir lundi, un grand meeting au manège Saint-Paul.

Les orateurs syndicalistes ont fait les [illegible] lités policières et encouragé l'auditoire à préparer la grève générale. On applaudit chaleureusement la proposition faite par plusieurs orateurs de saboter le Grand-Prix et le 14 juillet pour ennuyer les bourgeois.

Types de manifestants arrêtés

LE 1er MAI A PARIS

La troupe refoulant la foule sur la place de la Concorde

A la sortie, quelques groupes trop lents à se disperser furent hâtés dans leur marche par l'arrivée des agents.

Deux agents blessés

Tout paraissait terminé. Par la rue de Rivoli et par les quais, les derniers groupes de manifestants étaient repoussés vers la place de la Bastille, lorsqu'un violent incident se produisit quai des Célestins. Plusieurs individus passaient devant un barrage établi sur ce point, lorsque l'un d'eux, sortant de sa poche un revolver, le braqua dans la direction des gardiens de la paix qui formaient le barrage.

Il n'eut pas le temps de faire feu. Deux inspecteurs de la Sûreté se précipitèrent sur lui et tentèrent de le désarmer, aidés par les gardiens cyclistes Portenseigne et Gannie, du XIIIe arrondissement.

A ce moment, un autre individu accourut au secours du premier. Voyant son camarade aux prises avec les gardiens, il frappa ceux-ci de plusieurs coups de stylet. Les deux agents, atteints à la poitrine et aux bras, relâchèrent leur étreinte. L'homme au revolver et son camarade prirent la fuite. Ils ne purent être rejoints.

On s'empressa auprès des deux blessés ; mais ceux-ci repoussèrent tout secours, et, [illegible] leur bicyclette, qu'ils avaient momentanément [illegible]